

En direct du CSE du 30/01/2025

L'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi

21 000 DE à accompagner en 2025 pour la Bretagne soit 210 PF intensifs de 50 DE à suivre. Il y aura une montée progressive en charge à compter du 01 avril 2025. Les conseillers en intensif hors FSE seront soumis aux activités contraintes.

La taille du portefeuille ne sera pas le repère pour déterminer si le portefeuille est intensif ou non. Il y aura une coexistence des intensifs FSE (AIJ, GLO...) et des intensifs purs donc 2 modalités sur 2 problématiques différentes, une pour lever les freins à l'emploi (FSE intensifs) l'autre pour accompagner à la recherche d'emploi (intensifs purs).

Il n'y aura pas pour cette année en Bretagne de diminution de portefeuilles AIJ qui reste à 32.

Dans le cadre du plan de développement des compétences des agents, il y aura des formations en présentiel pour accompagner les publics fragiles, afin de construire une collaboration et susciter l'engagement et le retour à l'emploi dans un délai de 6 mois.

Pour la CFE-CGC, la durée de l'accompagnement de 6 mois peut paraître optimiste, même si une étude a déjà montré qu'un accompagnement intensif plus long n'avait pas forcément d'impact sur le retour à l'emploi. Pour autant, la possibilité de reconduire de 6 mois existe.



Analyse CFE CGC

La CFE-CGC est favorable aux PF intensifs, pour autant elle s'inquiète du report de charge sur les autres conseillers d'une part, sachant qu'elle s'inquiétait déjà de la charge de travail induite par la mise en œuvre de la Loi Plein Emploi et du contexte économique défavorable en cours avec la hausse du chômage.

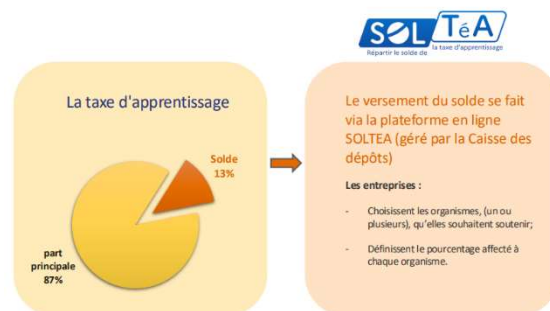
Perception de la taxe d'apprentissage

Le réseau informe les entreprises que France Travail est désormais éligible à la perception du solde de la taxe d'apprentissage (acte métier subsidiaire à l'activité de relation entreprise).

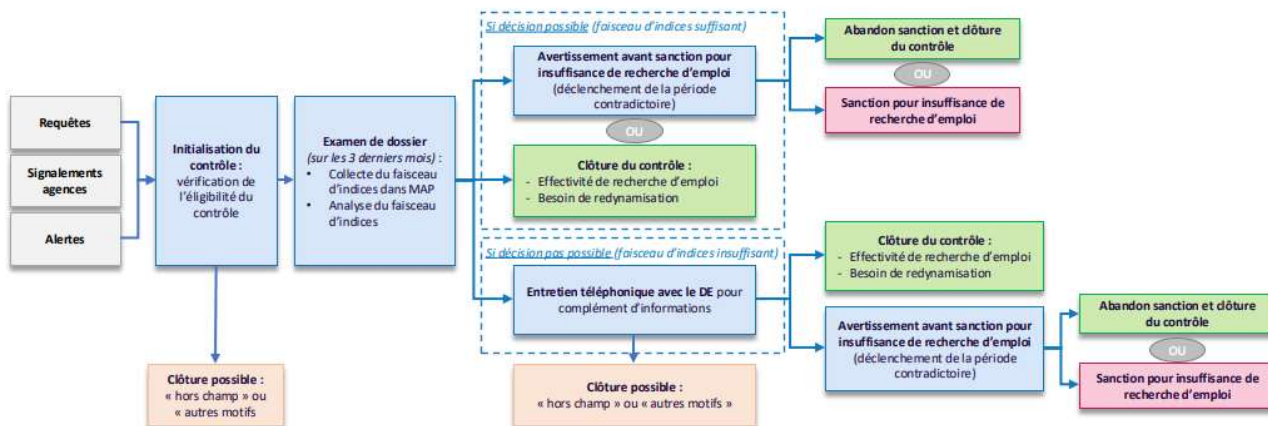
Il va être demandé aux équipes CDE de sensibiliser les employeurs du versement possible à France Travail du solde de leur taxe d'apprentissage

Nous n'avons pas d'objectif de recouvrement, la récupération de la taxe permettra de financer des opérations d'insertion à destination des DE.

Une opération de communication en direction des cabinets comptable est prévue.



Le Contrôle de la Recherche d'Emploi rénové



Ce contrôle consiste à l'examen complet du dossier du DE (entretien, CVM, actions...)

Pour la Bretagne en 2024 il y a eu 5 721 contrôles de réalisés pour 1672 contrôles suite absence à RDV, 1 775 suite à rupture conventionnelle et 2 274 pour création d'entreprise qui aboutissent à 4 615 redynamisation et 15% de sanctions radiations.

Ce volume représente en moyenne 6 contrôles par conseiller CRE et par jour.

Avec un objectif de 35 000 contrôles sur 2025, le CRE va rester à iso-effectif. Il n'est pas prévu d'embauches supplémentaires ni, à ce stade, de redéploiement du PAG.

Il n'est pas prévu non plus de délégation de la GL vers les partenaires, et à date il n'y a pas de procédure coordonnée entre les acteurs du RPE.



Analyse CFE CGC

Même s'il y a en moyenne 4,92 jours de formation par conseiller CRE afin de les outiller, la charge émotionnelle induite par cette augmentation exponentielle du nombre de contrôles sur 2025, ne pourra que s'accroître.

De même, l'accroissement des réclamations en accueil suite aux sanctions générera également une charge émotionnelle supplémentaire pour les collègues sur site.

Vous souhaitez des précisions sur un sujet, contactez-nous dès maintenant au 06 22 05 78 54 ou Syndicat.CFE-CGC-Bretagne@francetravail.fr

**La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres
A compter de D1, coefficient 551 ou conseiller niveau 2.2**